

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°74 SEPTEMBRE 2019

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

SORTIR DE L'INSÉCURITÉ

L'insécurité, source d'inquiétudes et souvent de replis, prend des proportions inédites. Elle recouvre maintenant tous les compartiments marchandisés de la vie individuelle et sociale de l'humanité.

p. 2



Laïcus vs clericus : Quelle est l'origine et la signification exacte du mot *laïque*, d'où on a tiré le mot *laïcité* ? Ou plus exactement comment en est-on arrivé là ?

p.5

École, inégalités de classe et dénis

La répartition extrêmement hétérogène de tous les capitaux, qu'ils soient économiques ou culturels empêche la résorption des inégalités.

p. 7

Cléricalisme à l'européenne

Un rapport fait la part belle aux demandes des organisations confessionnelles et semble ignorer celles des non-confessionnelles.

p. 11

Bioéthique, PMA, genre : le Vatican avance masqué

Le Vatican réaffirme les principes anciens de « l'anthropologie chrétienne », sous couvert de dialogue, n'hésitant pas à s'abriter derrière la Nature ou la science.

p. 14

AGENDA (voir page 12)

4 octobre 2019 : Conférence avec Vincent Lemaître
Économie sociale et solidaire ou Social Business ?

À partir du 9 octobre 2019 : Projection du film *Papicha*
à l'Omnia Rouen

16 octobre 2019 : Conférence avec Thomas Branthôme
Une nouvelle histoire de la république

13 novembre 2019 : Conférence avec Manuel Boucher
L'universalisme à l'épreuve de la gauche raciste

7 décembre 2019 : Conférence avec Jean-Paul Scot
*Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 :
accommodements et remises en cause*

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr



Sommaire

- 2 - Édito : Sortir de l'insécurité
- 3 - Chronique du mécréant : Les mots pour le dire
- 4 - Mots-croisés
Prières de rue
Festival du conte à Fresquiennes
- 5 - À l'école des gogos
Laïcus vs clericus
La revue Adogma
- 6 - Bray clérical
Communiqué du CREAL76
- 7 - École : inégalités de classe et dénis
- 8 - Partis et Églises
Nouvel établissement privé à Neufchâtel
- 9 - À lire : la nouvelle question laïque
Le RIP
- 10 - Qui veut confondre antisémitisme et antisionisme ? Pourquoi ?
- 11 - Cléricalisme à l'européenne
- 12 - Vie du CREAL76
Agenda
À voir : Papicha
- 13 - Textes en ligne
- 14 - Bioéthique, PMA, genre : le Vatican avance masqué
- 15 - Mes livres de mai
- 16 - Pourquoi je n'aime pas qu'on dise que « je ne crois pas en dieu »
- 17 - Sénégal : un établissement catholique interdit le voile
- 18 - Québec : avancée laïque
Allemagne : antisémitisme
- 19 - Algérie : le pacte de l'alternative démocratique
- 20 - Chronique de Rahan : Il ne lui manque que la parole

Édito

Sortir de l'insécurité

L'insécurité, source d'inquiétudes et souvent de replis, prend des proportions inédites. Elle recouvre maintenant tous les compartiments marchandisés de la vie individuelle et sociale de l'humanité. Le néolibéralisme - en fait le capitalisme - en apparaît comme le responsable y compris pour notre environnement. Dès lors, comment parler d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité ?

L'insécurité environnementale s'aggrave. L'année 2019 aura été spectaculaire en « catastrophes climatiques » sources d'inquiétude mais aussi de mobilisation particulièrement des jeunes générations. Au gaspillage des ressources, au pillage des pays pauvres, s'ajoute la destruction de l'environnement accélérée par les dénis ahurissants d'un Trump ou d'un Bolsonaro. Au-delà des effets de manche, le récent G7 n'accouche d'aucune proposition sérieuse. Encore faut-il noter que dans les accords internationaux, les gaspillages énergétiques et économiques militaires, les situations de guerre ne sont jamais prises en compte.

L'insécurité sociale grandit avec le travail de sape contre les solidarités, les services publics même vitaux comme les urgences médicales et les hôpitaux dans un contexte d'inégalités de plus en plus insupportables. Ces inégalités sont révoltantes quand elles sont à l'œuvre dès le plus jeune âge, comme l'établissent Bernard Lahire et son équipe de sociologues au travers de l'ouvrage *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*. (voir article p.7)

La sécurité des capitaux et du montant des dividendes est assurée : au deuxième trimestre 2019, les actionnaires se sont répartis 513,8 milliards € échappant désormais à l'ISF. En prenant son temps (jusqu'après les municipales ?), le gouvernement entend faire chuter le montant des retraites de 15 jusqu'à 23 % selon les situations¹ tandis que le pouvoir d'achat des salarié-e-s est en baisse.

Les insécurités environnementale comme sociale s'accompagnent du recul des droits fondamentaux qui ont été brutalement remis en cause lors des manifestations. Les droits de manifester, de résister, de s'opposer ainsi déniés sont cher

payés et finissent par affecter les libertés d'expression et de pensée. Ainsi les populations - par manipulation de la peur, des angoisses, des haines à connotations religieuses ou nationalistes - sont amenées à préférer une sécurité illusoire à la liberté. Elles n'auront ni l'une ni l'autre.

À l'opposé de la promotion de l'universalisme, la défense des particularismes ou des identités par les militant-e-s du postcolonialisme ou du décolonialisme sont des impasses - d'abord apparues aux États-Unis - qui entravent la nécessaire unité des combats antiracistes, féministes, sociaux, laïques. « [...] les études postcoloniales régurgitent un essentialisme que la gauche considérerait à raison comme un socle idéologique de la domination impériale. Quel meilleur cadeau offrir aux dictateurs qui piétinent les droits de leurs peuples que d'invoquer les cultures locales pour discréditer l'idée même de droits universels ? »² affirmait en 2013 avec raison le sociologue américain Vivek Chibber. Il nous faut combattre cette idéologie pour pouvoir unifier nos combats vers un avenir commun solidaire. Partout cette unité est un levier nécessaire pour faire advenir une république démocratique, laïque et sociale. □

Francis Vanhée, président du CREAL76
Le 14 septembre 2019

¹ Dan Israël, Mediapart, 04.09.2019 : www.mediapart.fr/journal/economie/040919/reforme-des-retraites-les-vrais-chiffres

² Vivek Chibber, L'universalisme, une arme pour la gauche. *Le Monde diplomatique*, mai 2014

« Trop souvent les hommes ont tendance à privilégier ce qui les divise. Avec la laïcité, il faut apprendre à vivre avec ses différences dans l'horizon de l'universel, sans jamais oublier qu'on a des intérêts communs en tant qu'homme. »

Henri Peña-Ruiz

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Les mots pour le dire

m'ont plus ou moins fait comprendre qu'en tant que mâle blanc dominant, il m'était difficile d'avoir un avis pertinent. Par la même occasion, il leur semblait évident que ma position « universaliste », avait comme objectif premier d'asseoir cette domination. Dans les deux cas, la discussion, d'abord anodine bien qu'intéressante, avait dérivé par les mystères de l'enchaînement des mots et des apéritifs, vers la question ô combien épineuse du voile islamique.

Ayant pris la mesure depuis quelques années de l'explosivité dudit sujet, je l'aborde en général en faisant preuve de la plus grande diplomatie. Choquer les gens ou les brusquer ne fait pas partie de mes plaisirs favoris. Dans les deux situations évoquées plus haut, en présence de militantes féministes et anticapitalistes, il me semblait cependant possible de considérer comme acquis entre nous que les droits des femmes, y compris et en premier lieu celui de disposer de leur corps, étaient les mêmes à Alger ou au Havre, à Barbès ou à Montmartre. Eh bien, à ma grande tristesse, je me suis rendu compte que ce n'était pas le cas.

J'avais déjà lu quelques articles dans diverses revues sur les dérives de certains syndicats (SUD, UNEF), ou sur des positions pour le moins surprenantes de groupes locaux du Planning familial. Mais face à ces deux contradictrices que je connaissais, j'avoue que la colère passée, c'est le doute qui m'a saisi.

Après tout, comme m'avait dit l'une d'entre elles, peut-être est-il vrai que : « *Le point de vue universaliste français vient créer des clivages entre des gens qui ont pourtant des intérêts communs* », ou encore comme m'avait dit l'autre : « *Une femme "racisée" est quand même mieux placée que toi pour savoir si le port du voile est ou non une atteinte à sa liberté de femme.* »

Il n'est rien de mieux dans ces périodes de questionnement que de retourner vers les livres. Il se trouve que j'avais acheté quelques jours avant, en passant dans une librairie, un essai que je n'avais pas eu le temps de lire. « *Détruire le fascisme islamique* » de Zineb El Rhazoui, un titre qui - je dois l'avouer - m'avait séduit, et qui comme dit l'autre ne fait pas dans la dentelle. Mais par bonheur, il est écrit par une femme « racisée », donc au-dessus de tout soupçon. Cette journaliste, diplômée en sociologie des religions, et par ailleurs rescapée du massacre de Charlie, n'est par contre pas au-dessus de plusieurs fatwas de mort lancées contre elle. Car comme elle le rappelle : « *Dans un contexte européen qui sanctuarise les droits humains, l'islamiste se place en minorité et défend le droit à la différence qu'il ne tolère pas chez lui. Oui, il veut bien être défenseur de la liberté, mais seulement celle d'être encore plus religieux.* »¹ La lecture de ce court texte est absolument édifiante. La mécanique redoutable de l'idéologie religieuse gagne du terrain avec l'aide, souvent intéressée, de responsables politiques de droite comme de gauche. Elle y est décortiquée avec minutie.

D'abord construire la « communauté », entretenir la confusion entre musulman, arabe et islamiste, comme s'il était impossible d'être arabe chrétien ou athée et dans tous les cas laïque : « *L'islam en tant que foi n'est pas distingué de l'islam en tant que civilisation, ni des Musulmans, sans déterminer si ceux-ci sont définis par l'hérédité, ou encore par la pratique partielle ou intégriste* ». ² Ensuite refermer cette communauté

sur elle-même, installer une paranoïa et la peur de l'autre : « *L'islamiste œuvre à isoler sa communauté, à ériger un mur vestimentaire, culturel, linguistique, géographique et juridique, entre les Musulmans et les autres, mais c'est lui qui accuse tout le monde de le haïr.* »³ Ensuite faire passer le voile islamique pour une inoffensive volonté de réserve, ou un légitime goût vestimentaire.

Alors au risque de me voir taxé d'« islamophobe » - encore une belle entortillage derrière ce vocable récent - il faut avec Zineb, sans faiblesse dénoncer la manipulation. Il faut rappeler, puisque cela ne semble plus évident, que des femmes sont emprisonnées, battues, torturées pour avoir refusé de porter le voile. Dire aussi que si la Awra des hommes qui devraient les obliger à la décence entre le dessus du nombril et le dessous du genou, existe dans le Coran, personne n'a entendu parler d'un « burcaleçon ».

Dire enfin, qu'il y a des milliers de femmes musulmanes, qui, au nom de leur liberté, ne veulent pas porter le voile, et que c'est les poignarder dans le dos que de soutenir ceux et celles qui insidieusement se battent pour un retour vers l'obscurantisme religieux. Ne pas avoir peur de nommer les choses : « *Le voile sous toutes ses formes est loin d'être une banale étoffe synonyme de pudeur ou de spiritualité, mais bel et bien un instrument militant pour faire avancer le fascisme islamique en domestiquant les femmes.* »⁴



Saba Kord Afshari, iranienne condamnée le 19.08 à 24 ans de prison pour avoir protesté contre le port du voile obligatoire.

La question coloniale, les inégalités sociales, dont souvent les immigrés et les femmes sont les premières victimes, ont laissé et laissent des cicatrices et des plaies encore à vif sur le corps social. Il serait stupide de le nier. Mais la réflexion, la mise en commun des idées, le partage des valeurs universelles de la démocratie et des droits de l'homme, n'ont ni sexe, ni « race », si tant est qu'il existe des races. Ils sont les seuls moyens, au bout du compte de créer des solidarités durables.

S'il faut ensemble nous opposer au capitalisme, il nous faudra aussi mener une critique radicale de l'oppression religieuse, qui est bien souvent sa meilleure alliée. « Arrêtons de nous cacher derrière un pseudo-respect des cultures, dans un relativisme écœurant qui est le masque de notre lâcheté, de notre cynisme et de notre impuissance. Moi, née musulmane, Marocaine et Française, je vous le dis : la charia me fait vomir. » (L.Slimani) □

1 à 4 : extraits de *Détruire le fascisme islamique* de Zineb El Rhazoui

grille n° 56

MOTS CROISÉS

grille n° 57

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	R	O	S	O	P	O	P	E	E
2	R		S	P	O	R	T	I	F	S
3	O	P		E	G	O		L		S
4	R	A	C	C	O	M	M	O	D	A
5	O	R	D	U	N		O	T	E	R
6	G	A		L	E	G	U	A	N	T
7	E	N	T	E		E	L	I	D	A
8	R	O	I		A	N	I	E	R	S
9	A	I	E		R	E	N	N	E	S
10	S	A	N	S	E	T	A	T		E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Prières de rue

Dans son édition du 14 août, *Paris-Normandie* invite ses lecteurs à prévoir une sortie. Sur les 10 propositions, 5 revendiquent leur objectif religieux, fête mariale oblige, et l'occupation du domaine public.

Dieppe (messe sur le front de mer), Lisieux (processions), Rouen (pèlerinage), Saint-Mards-de-Fresne (procession) et Sainte-Adresse (procession) ont donc été le théâtre de prières de rue. Cette expression publique de la foi religieuse est parfaitement légale puisqu'ayant fait l'objet de déclarations de l'occupation de l'espace public auprès des autorités compétentes.

On a vainement attendu le communiqué de protestation du RN (ex FN) affirmant que les prières de rue sont interdites. ☐

HORIZONTALEMENT

1. Avec le cigare, ce fut le signe de l'opulence.
2. Il a de l'avenir celui-là ; qui osera dire que ce n'est pas une lumière.
3. Successeur illégitime.
4. On-dit quand c'est au pluriel.
5. Sans autres alors !
6. Écrus ; à bon entendeur !
7. Demeurée ; a sa place réservée au parking.
8. Le prix du silence ; dans le paysage.
9. Fréquentent-elles les Nymphéas ? ; forme de dans.
10. Habitat collectif.

VERTICALEMENT

- A. Divaguent savamment.
- B. Sécrétion purulente ; poétique contraste.
- C. Celui-là n'aide pas à bronzer à la plage.
- D. Longé par Prévert dans son Pater Noster ; Apo-cope urbaine
- E. La faire permet de récupérer ; 501.
- F. Être sur une autre éloigne des réalités ; celui-là en serait-il venu ?
- G. L'être est un peu rejoindre les transfuges du F ; pronom très personnel ; 23^{ème} grecque.
- H. Victimes du réchauffement climatique.
- I. Pas si uni que cela ; façon de tomber.
- J. Fâcheux pour l'être à venir.

Copinage : Le 30^{ème} Festival du conte à Fresquiennes relève les conteurs

Pour être copieux le programme est copieux du 27 septembre au 12 octobre.

De Fresquiennes à Barentin, Canteleu, Maromme, Clères, St^eMarguerite-sur-Duclair, en passant par Duclair, Rouen, Neufchâtel-en-Bray, Pavilly, chacun y trouvera son conte !

L'équipe de la *Puce à l'oreille* vous invite à savourer un cocktail de paroles vives, bienveillantes, facétieuses, drôles et tendres, multicolores.

Qu'on se le dise !

Toutes les informations : www.fresquiennes-caux-festival.fr



Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis et [inscrivez-vous \(vous et vos amis\) à la newsletter !](#)

A l'école des gogos

Courant août, le tribunal correctionnel d'Évreux a eu à statuer sur une affaire d'escroquerie.

La mode des écoles Montessori ouvre un marché qui semble attractif et élargit le champ d'action des escrocs. De nombreux parents des environs de Pont-de-L'Arche avaient semble-t-il été sensibles aux sirènes de l'ouverture d'une école privée promettant une pédagogie basée sur l'expérimentation et l'autonomie, permettant à l'enfant d'apprendre par lui-même. Ils règlent les frais d'inscription et une cotisation à l'association « La petite maison Montessori » créée pour l'occasion en janvier 2016. Il est fait appel à Pôle emploi et au site Leboncoin pour recruter quatre « accompagnateurs ». Les parents

naïfs n'ont bientôt plus de nouvelles de la présidente de l'association et en décembre 2016 ils portent plainte à la gendarmerie. Gendarmerie qui est toujours à la recherche de la dame qui ne s'est pas présentée devant le tribunal.

De son côté, Montessori France assure ne pas être à l'initiative de la création de « La petite maison Montessori » et ne pas connaître la personne qui en est à l'initiative à Pont-de-L'Arche, personne qui, pour le coup, semble bien être adepte de l'expérimentation et de l'autonomie.

6 mois de prison ont été requis¹. □

¹ le 5 septembre, le jugement a été rendu : six mois de prison avec sursis, 1 000 € d'amende, interdiction d'exercer dans l'enseignement pendant cinq ans et plusieurs milliers d'euros de dédommagement pour préjudices moral et matériel.

Source : Paris-Normandie du 14 août 2019

Laicus vs clericus

Quelle est l'origine et la signification exacte du mot *laïque*, d'où on a tiré le mot *laïcité* ? Ou plus exactement comment en est-on arrivé là ? Plongeons-nous dans l'étymologie.

Des doublets

Au Moyen Âge, il y avait dans les monastères et couvents des frères laïcs, des sœurs laïcs : c'étaient des personnes baptisées qui vivaient dans une communauté monastique sans avoir prononcé de vœux et qui étaient affectées aux tâches domestiques. Eh bien lai et laïc, sont des doublets, deux formes du même mot, l'une populaire et l'autre savante venant du latin laicus. Le premier est la forme populaire qui date des premiers temps de notre langue et l'autre est la forme savante, qui n'a été employée qu'à partir du seizième siècle.

La forme populaire est plus proche de l'original latin que le mot savant. En effet, dans le mot laïc l'accent tonique a été déplacé et reporté sur la terminaison *ic*, tandis que, dans le mot latin, il était sur la syllabe initiale *la*. Paradoxalement, le mot lai est donc plus rapproché du latin que laïc rappelant laïcus.

Laïkos

Pourtant laïc n'est pas de racine latine. C'est la transcription de l'adjectif grec laïkos qui lui-même est dérivé du substantif grec laos, qui signifie *peuple*, *nation*. Le sens premier du mot lai ou laïc correspond à *populaire* ou *national*. Comme les premières communautés chrétiennes parlaient le grec, il servait à désigner, quand les clercs voulurent se distinguer des simples fidèles, ceux et celles qui n'étaient pas du clergé mais

formaient la domesticité populaire. De ce fait, le mot qui est à cette époque le contraire de laïc est le mot clerc (clericus) qui désignait alors un membre du clergé.

Le bon lot

Le latin clericus vient de l'adjectif grec klērikos lui-même dérivé du substantif klēros, qui a pris le sens de *clergé*, mais qui signifie originairement *lot*. Ceux qui font partie du klēros, ce sont ceux qui, sortis du commun, forment le « bon lot », ceux qui ont été « mis à part », les « élus », c'est-à-dire les chrétiens par opposition aux gentils, et, plus tard, dans la société chrétienne, les prêtres par opposition à ceux qui ne l'étaient pas.

Précieuse étymologie

On peut naturellement penser que cette plongée étymologique est une occupation de gens qui n'ont pas grand-chose à faire. Pourtant elle nous permet de mettre à jour que l'ascension d'une caste que certains appelleraient aujourd'hui une élite, même inspirée par une religion qui se veut bienveillante, porte en elle une prétention hiérarchique. Les clercs se constituent vite en une fraction de la société, un clergé qui se tient pour élu, hors du commun et qui pense avoir reçu la mission divine de mener, comme le berger le fait de ses brebis, le reste des humains. Cette prétention cléricale n'est pas le monopole de la seule religion chrétienne !

Cette recherche étymologique nous conduit à conclure que la laïcité est anticléricale. Comment ne pas saluer alors les vertus de la loi de 1905 qui sépare le laïcus du clericus et confie au laos le soin de mener les affaires publiques... même dans l'imperfection ? □

Source : institut français de l'éducation (ifé)

L'Association des libres-penseurs de France (ADLPF) a publié courant mai le numéro 4 de sa revue théorique¹.



Sous une nouvelle présentation, plus proche de la norme des revues de réflexions philosophiques, politiques ou sociologiques, cette livraison propose un dossier « Libre penser le corps », qui aborde les questions de la PMA, de la parenté, mais aussi des mutilations génitales rituelles, en particulier la circoncision.

On y trouvera également une large synthèse sur l'instrumentalisation de la laïcité par l'église catholique, ainsi que des analyses des dangers auxquels cette même laïcité et la neutralité de l'État sont exposées de nos jours par les décisions gouvernementales.

Recensions de lectures et réflexions diverses complètent le contenu de ce volume. **À lire et à faire lire !** □

¹ La revue *Adogma* est vendue uniquement au numéro : 8 € + 3 € de port. Pour se procurer ce document de qualité, règlement par chèque à l'ordre de l'ADLPF à envoyer à : ADLPF 18 rue Tournefort 75005 Paris

Bray clérical

La séparation du politique et du religieux établie par la loi de 1905 semble largement méconnue voire franchement bafouée par nombre de municipalités, qu'il s'agisse de la neutralité des pouvoirs publics qu'elle implique ou le non financement des cultes qu'elle instaure en son article 2.

Si les exemples relatés ici sont brayons et ruraux, il faut reconnaître que la « réparation du lien abîmé avec l'Église » prônée par le président Macron est déjà à l'œuvre un peu partout et pas seulement dans le Pays de Bray. I

Ici une municipalité qui a réhabilité le presbytère pour 450 000 € (dont 40 % de subventions) : « la commune [de Saint-Saëns] a joué la carte de la réhabilitation pour conserver son curé » dit le journal local résumant les propos du maire assimilant de fait cette présence à celle d'un service public. La gazette poursuit : « Il aura son bureau et la salle de prières ainsi qu'une partie logement personnelle. » L'abbé enfonce le clou : « c'est une maison d'habitation mais aussi une maison d'accueil et de prière. » Et le bulletin municipal de mentionner l'aide des employés municipaux au déménagement de l'abbé. Ailleurs c'est la bénédiction des tracteurs avec le concours de la municipalité. L'adjoint au maire de Bures-en-Bray répond au journal local : « C'est la municipalité qui a organisé l'événement, mais c'est l'abbé de la paroisse qui l'a souhaitée. Et la mairie a complètement joué le jeu. » Ici

encore, à Dampierre-en-Bray est organisé un camp d'été en juillet par une association sise au doyenné du Pays de Bray à Forges-les-Eaux. Une messe en plein air est programmée... L'Éclaireur brayon précise : « Pour tous renseignements, contacter la mairie. » !

Là c'est une fête de la mer dont le programme officiel comporte une bénédiction des bateaux. Vous avez sans doute d'autres exemples dont vous pouvez nous faire part.

Partout c'est pêche miraculeuse pour les défenseurs d'un concordat entre l'État et l'Église, ici au singulier tandis que la loi de 1905 établit la séparation des Églises (au pluriel, c'est-à-dire des religions) et de l'État.



Laïcité : le CREAL76 soutient Henri Peña-Ruiz*



Lors de l'université d'été de La France insoumise à Toulouse, le philosophe Henri Peña-Ruiz était invité à animer le 23 août un atelier sur la laïcité. Une phrase sortie de son contexte (« On a le droit d'être islamophobe ») a servi de prétexte à des imputations injurieuses non dénuées d'arrière-pensées politiciennes. Le philosophe avait

en effet dit : « on a le droit d'être cathophobe, islamophobe, athéophobe, mais on n'a pas le droit de discriminer les gens pour ce qu'ils sont ».

Ce positionnement est dans le droit fil de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » C'est bien dans ce distinguo entre l'opinion et la personne que se développe l'argumentation d'Henri Peña-Ruiz : si la religion est une opinion, donc ouverte à la critique, une personne ne peut être inquiétée en raison de son appartenance à cette religion.

Hélas ! Des militant-e-s d'une gauche identitaire et raciste

croquant défendre des personnes en défendant leur religion font flèche de tout bois et à grand bruit entendent disqualifier l'universalisme et la laïcité au travers de l'un de ses plus éminents penseurs, auteur - entre autres ouvrages de référence - du Dictionnaire amoureux de la Laïcité (éd. Plon). C'est pourtant pour ouvrir des espaces de liberté et d'égalité que Marième Hélie-Lucas (sociologue algérienne), Karima Ben-noune (rapporteuse à l'ONU sur les droits culturels) revendiquent la séparation du politique et du religieux. Notons qu'elles classent les fondamentalistes religieux à l'extrême droite de l'échiquier politique.

Nous sommes inquiet-e-s : le développement du différencialisme sur fond identitaire ou religieux entrave de plus en plus souvent l'unité nécessaire pour mener à bien les actions anti-racistes, féministes, laïques et sociales.

Nous devons poursuivre aux côtés d'Henri Peña-Ruiz les combats humanistes émancipateurs – sans nier les singularités et particularités – dont l'unité ne peut que s'inscrire dans l'universalisme. □

*version intégrale de la conférence de Henri Peña-Ruiz : <https://youtu.be/TUDBEWk8ITM>

« Qu'est-ce qu'un fanatique ? Voltaire l'écrivait déjà dans ses Lettres philosophiques, le fanatique est celui qui ne tient aucune distance entre son être et ses croyances. Quand ses croyances sont mises en cause, caricaturées, objets de satire et de rire, il croit à tort sa personne atteinte. Dès lors, il est prêt à user d'une violence déchaînée. »

Henri Peña-Ruiz

École : inégalités de classe et dénis

« Ce qui empêche la résorption des inégalités, c'est la répartition extrêmement hétérogène de tous les capitaux, qu'ils soient économiques ou culturels. Il faut y remédier en menant une politique sociale tous azimuts. C'est un prix qu'aucun gouvernement jusqu'à là n'a été prêt à payer. »¹ C'est le coup de gueule de Bernard Lahire fondé sur les constats du travail monumental de 5 ans d'une équipe de 16 sociologues sur les inégalités parmi les enfants dès la maternelle.² Philippe Champy - quant à lui - décrit dans son ouvrage³ le ralliement d'une partie croissante des hauts technocrates de l'Éducation nationale à l'agenda néolibéral. Ils mobilisent dans ce cadre le numérique et les neurosciences.

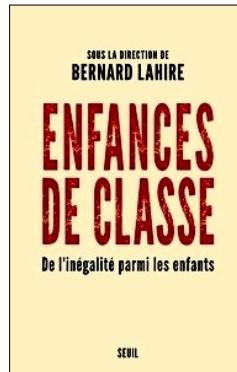
L'aveuglement aux réalités sociales, la fuite en avant vers des recettes pseudo-scientifiques individualisantes, la mise à l'écart des classes populaires (réforme des lycées professionnels, des lycées d'enseignement général, Parcoursup....) caractérisent la politique de J.-M. Blanquer.

Les enfants « vivent au même moment dans la même société, mais pas dans le même monde »⁴, explique Bernard Lahire. C'est ce que montre le travail exigeant et précis de son équipe sur 35 cas d'enfants de maternelle au travers de leur famille, entourage, nourrice, crèche, école... sans oublier les entretiens avec les enfants eux-mêmes. Les déterminismes sociaux déjà connus avaient besoin d'être documentés, objectivés, incarnés et pour la première fois concernant la petite enfance. Conditions de vie, santé, alimentation, loisirs, langage, rapport à l'école... sont croisés et analysés pour chaque classe sociale : populaire, moyenne ou supérieure. Tandis que certain-e-s vivent une « réalité augmentée », référence au transhumanisme, selon « les pouvoirs économique et culturel » dont ils disposent, d'autres subissent « une réalité diminuée ».⁴ L'enquête met ainsi à nu les inégalités de classe, « quelque chose comme un scandale, un sentiment d'injustice extraordinaire », affirme Bernard Lahire.

Quelles réponses ?

Aux niveaux européen comme français, on est dans le déni de la sélection sociale. Les réponses sont le plus souvent individualistes, utilisant les notions de « talents, potentiels, intelligences, habiletés » qui révèlent en fait « une conception essentialisée des élèves, déconnectée de leur classe sociale »⁵, qu'il s'agit d'invisibiliser. Le recours aux « méthodes qui marchent », aux « bonnes pratiques », aux neurosciences détournées de leur objet⁶, ont le même objectif. Il accompagne « une reprise en main dirigiste, centralisatrice »³ portée par le néolibéral institut Montaigne cher à J.-M. Blanquer.

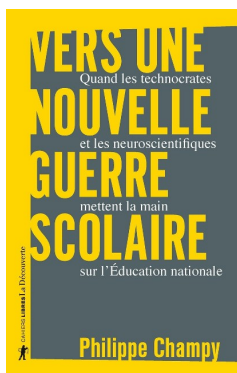
« Faire de la politique, c'est changer les déterminismes so-



ciaux qui pèsent sur nous »¹, insiste Bernard Lahire. « Il n'y a pas de fatalité sociale », le sociologue rappelle qu'« il est toujours plus facile de naturaliser les choses, de les psychologiser. »

L'accélération des attaques contre les services publics met d'abord les plus démunis en difficulté. Aux antipodes des politiques éducatives, sociales et économiques menées depuis plus de quarante ans et actuellement accélérées, c'est donc vers une remise en cause radicale et conséquente des inégalités sociales et donc culturelles qu'il faudrait résolument aller. C'est le

chemin que doit prendre la société pour s'arracher aux déterminismes sociaux et cheminer vers l'égalité, sans laquelle la fraternité (le vivre ensemble ?) n'ont pas de sens. Nous faisons nôtre cette phrase de Bernard Lahire : « Après avoir décrit la lutte féroce des espèces pour la survie, Darwin s'est empressé de rappeler que l'honneur de la civilisation était l'entraide[...]. Or des politiques de plus en plus libérales attaquent depuis plus de quarante ans l'idée (chère au Conseil national de la Résistance) qu'il faut mettre à disposition de l'ensemble de la population certains services et certains biens : l'électricité, l'eau, la santé, l'éducation... »⁴ □



¹ L'Obs numéro 2860 du 29.08.2019

² LAHIRE, Bernard (dir.). Enfant de classe : de l'inégalité parmi les enfants. Seuil, 2019

³ CHAMPY, Philippe. Vers une nouvelle guerre scolaire : quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Éducation nationale. La Découverte, 2019

⁴ Télérama n° 3634

⁵ C. DOZIER, Clothilde, DUMOULIN, Samuel. « La "bienveillance", cache-misère de la sélection sociale à l'école ». Le Monde diplomatique, septembre 2019

⁶ Rubrique Lu, vu, entendu du CREAL76, Derrière les neuropédagogies, une idéologie individualiste,

www.youtube.com/watch?v=08DbApLsLKA



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« Dépositaire de ce que les enfants peuvent devenir lorsqu'ils s'affranchissent de leurs origines, l'École publique tient qu'un tel devenir est chose trop importante pour rester plus longtemps à la merci du hasard de la naissance et de la fortune. »

Henri Peña-Ruiz

Partis et Églises

Il est bon parfois de revenir aux définitions basiques. Ainsi la Constitution en vigueur en République française définit clairement ce qu'elle reconnaît utile à son bon fonctionnement. Qu'en est-il des partis politiques et des religions ?

L'article 1 de la Constitution de la Ve République en son Préambule réaffirme la laïcité de la République, l'égalité des citoyens. Cet article évoque pour une unique fois dans la loi fondamentale la « religion » pour préciser qu'elle ne peut en aucun cas constituer un vecteur de discrimination. Voici le texte de cet article : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » **Aucun rôle, aucune fonction n'est dévolue ni aux religions, ni aux cultes dans le cadre du bon fonctionnement de la démocratie.**

Il n'en est pas de même pour les partis politiques. Dans le titre premier « De la souveraineté » l'article 4 les mentionne explicitement et en précise le rôle dans le fonctionnement de la démocratie : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi.

La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation. »

La Constitution de la Ve République semble plus discrète en

ce qui concerne les syndicats mais c'est que son préambule intègre deux textes fondamentaux :

la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui sont ainsi reconnus comme la base du droit constitutionnel français. Dans le second texte on peut lire (article 6) : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »

Nous savons bien que ces grands principes sont sujets à l'usure du temps comme aux interprétations. C'est pourquoi les meilleures intentions ne sauraient suffire. Ainsi le retour en force des représentants des cultes dans la vie publique y compris lors de cérémonies républicaines ne manque pas d'inquiéter ! □

Nouvel établissement scolaire privé à Neufchâtel : une stratégie de conquête et de concurrence

C'est ce que démontre l'article paru dans *Le Réveil* du 9 mai en citant le nombre d'élèves escomptés pour cet établissement privé. Au moment où une fermeture pèse sur l'école élémentaire publique Monet, cette structure privée entend scolariser 130 élèves en premier degré (primaire) au lieu de 85 actuellement répartis entre 4 classes. Au niveau collège, l'effectif espéré est de 220 contre 130 actuellement. Cette volonté d'expansion chiffrée est lourde de menaces pour les établissements scolaires publics. Selon l'INSEE, les fonds publics financent aux trois quarts les établissements privés. En effet, leurs enseignant-e-s sont payés sur le budget de l'Éducation nationale (7,5 milliards d'euros au budget 2019 pour environ 130 000 enseignant-e-s). Les dépenses de fonctionnement sont à la charge des collectivités (commune pour l'école privée, département pour le collège). Elles comprennent le chauffage, l'équipement, l'entretien, certains personnels de collège et les Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) en maternelle comme le propose la loi Blanquer. Si les dépenses immobilières (construction, extension) ne sont pas autorisées pour les écoles privées, elles sont possibles, mais non obligatoires, pour le second degré. Ces financements publics découlent essentiellement de la loi Debré de 1959 qui est elle-même en contradiction avec le principe de séparation des Églises et de l'État établi par la loi

de 1905. Les fonds publics doivent aller à la seule école publique, celle de la République.

Le diocèse de Rouen semble approuver le projet à Neufchâtel. L'enseignement privé est essentiellement confessionnel, à 95 % catholique. Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale montrent un entre-soi social marqué dans les établissements privés. Il y a deux fois plus de catégories sociales favorisées dans le privé que dans le public. Mais, à catégorie sociale égale, le public a des résultats légèrement supérieurs au privé. Et Nathalie Mons, du Conseil national d'évaluation du système scolaire – CNESCO – montre que « la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception. » Par ailleurs, elle répond à la nécessité du « vivre ensemble », du lien social. La séparation de la jeunesse sur des bases sociales ou confessionnelles dès les bancs de la maternelle leur tourne le dos. Chaque euro pris sur les fonds publics en faveur du privé contribue à cette séparation et à la réduction de la mixité sociale. Seule l'École publique laïque peut être l'école de tous. □

Francis VANHÉE, président du Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime – CREAL76

(L'essentiel de cet article écrit en réponse aux projets de l'enseignement privé a été publié par *Le Réveil* de Neufchâtel.)

Un argumentaire solide et appuyé



Non, l'auteur, professeur de science politique à l'université ne nous présente pas un de ces livres qui revisitent la laïcité pour la dénaturer et la mettre au goût du jour. Il repose la question laïque dans le cadre de l'évolution de la situation, de l'apparition d'une nouvelle religion, la deuxième de France et de l'émergence de nouveaux positionnements.

La laïcité a toujours été une valeur et des principes portés par la gauche et plus ou moins rejetés ou cantonnés à un aspect strictement libéral par la droite.

Depuis 40 ans, les cartes sont brouillées.

On l'a vu au moment de « l'affaire » des foulards de Creil en 1989, quand Lionel Jospin a convoqué le Conseil d'État au lieu de s'appuyer sur l'existant et notamment les circulaires de Jean Zay de 1937.

On l'a constaté quand des courants de la gauche et notamment les « islamo-gauchistes » ont combattu la loi du 15 mars 2004 d'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans les collèges et lycées....

On l'a vu aussi, de l'autre côté de l'échiquier politique, quand Marine Le Pen s'est déclarée laïque en 2011...

Comme tout le monde le sait et comme l'auteur l'explique : la « laïcité » de madame Le Pen est à géométrie variable car elle met en avant les racines chrétiennes de la France, défend l'école privée catholique et opte pour une vision xénophobe.

En défendant la laïcité sans adjectif qui la dénature, l'auteur rappelle que le caractère original de la laïcité se fonde sur des valeurs humaines, universalistes et républicaines.

Il dénonce avec une argumentation bien construite les déviations qui ne sont de fait que la négation de la laïcité, que ce soit le communautarisme ou la xénophobie.

Pour lui, il y a l'espace public, c'est-à-dire les services publics où la laïcité s'applique, l'espace privé et l'espace civil (la rue, la plage...) où chacun peut exprimer ses choix et son identité religieuse ou politique.

« Ainsi, la laïcité, au sens républicain, permet-elle à chacun d'exercer effectivement sa liberté de conscience en étant protégé, par exemple, de ses coreligionnaires, alors que la laïcité libérale se réduit à un régime de tolérance qui ne donne la possibilité à chacun que de vivre à l'abri de l'interférence des autres mais pas des « siens », la puissance publique s'interdisant d'intervenir au sein de la société et donc de pouvoir limiter les éventuels effets de domination qui peuvent exister entre individus à l'intérieur de telle ou telle communauté, religieuse par exemple. »

L'auteur ne vilipende pas les chantages de la laïcité dite ouverte comme Baubérot. Il déconstruit leurs discours et montre que leur choix ne constitue pas seulement une révision mais conduit à soutenir au moins objectivement les intégristes qui veulent renforcer leur emprise sur les filles d'origine musulmane.

Un livre d'analyse accessible qui constitue une mine de renseignements et d'arguments. □

BOUVET, Laurent. La nouvelle question laïque : choisir la République. Flammarion, 2019. 325 p.

RIP : Cet acronyme peut se développer de deux façons :

1. Requiescat in pace (qu'il-elle repose en paix),
2. Referendum d'initiative partagée.

N'y voyons aucun amalgame. Quoi que...

On peut attribuer le premier sens de l'acronyme au projet d'extension à Notre-Dame-des-Landes de l'aéroport de Nantes abandonné - RIP -, après une dure lutte, au grand désespoir de Vinci qui exige plusieurs centaines de millions de dédommagement.

Passons maintenant au Referendum d'initiative partagée - RIP - validé par le Conseil constitutionnel au grand dam, entre autres, d'Édouard Philippe. Il concerne la privatisation d'ADP (aéroports de Paris) dont le PDG nous livre ces chiffres : 600 millions de bénéfices l'an dernier, chiffre d'affaires en augmentation de 10 à 30 % par an, versement de 170 millions de dividendes à l'État, plus de 260 millions en impôt sur les sociétés... une vraie poule aux œufs d'or. Alors pourquoi la vendre ?



Certains esprits mal placés y voient une compensation et un cadeau pour Vinci, candidat au rachat d'ADP. Les gens sont mesquins.

D'ailleurs Élisabeth Borne, ministre des Transports n'affirme-t-elle pas : " Ce n'est pas une compensation à l'abandon de Notre-Dame-des-Landes." Alors...

Le RIP peut faire obstacle à la privatisation d'ADP. Pour cela, il faut d'abord recueillir 4 717 396 signatures de parlementaires et de citoyens.

L'obtiendrons-nous ? Ce serait un premier pas pour faire entendre notre voix face à ceux qui bradent nos bijoux de famille : autoroutes, Française des jeux, Engie... Le RIP peut-il donner des raisons d'espérer que la socialisation des bénéfices remplace

pour une fois celle des pertes ?

Militons pour assurer le succès du RIP en incitant les citoyens à faire entendre leur voix. □

Lien pour participer à la demande de RIP : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Source : Fakir juin-août 2019

« Réaliste est celui qui connaît le monde tel qu'il est, conformiste est celui qui consent au monde tel qu'il est. »

Henri Peña-Ruiz

L'auteur de cet article aborde un sujet sensible qui soulève bien des débats y compris au CREAL76.

Qui veut confondre antisémitisme et antisionisme ? Pourquoi ?

En 2017, Emmanuel Macron, accompagné de B. Netanyahu, lors de la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv (plus de 13 000 juifs dont 4 000 mineurs déportés dans des camps d'extermination nazis) a déclaré : « *Nous ne céderons rien à l'antisémitisme car il est la forme réinventée de l'antisémitisme.* »

De qui parle-t-on ? Des juifs et des sionistes.

Pour les antisémites comme pour les fidèles de la religion juive, être juif est héréditaire, ce qui implique l'appartenance dès la naissance soit aux ennemis du peuple juif, soit au « peuple élu ». Pour d'autres, être juif signifie être adepte de la religion juive, ou encore, est juif celui qui se sent tel. C'est pourquoi, compte tenu de ce que seules ces premières définitions supposant l'existence, ô combien contestable, d'un peuple juif, demande une majuscule à Juif, dans la suite de ce texte, il n'y en aura pas. Dans les définitions potentielles, on trouve aussi que c'est le regard de l'autre qui fait le juif... Bref, donner une définition incontestée relève de l'impossible. En revanche, l'antisémite assurément rejette ceux qu'il considère comme juifs et la définition donnée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA) ne clarifie pas suffisamment les choses : « *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut s'exprimer par la haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques*

de l'antisémitisme sont dirigées contre des personnes juives ou non-juives et/ou leur propriété, contre les institutions de la communauté juive ou les lieux religieux. »

Sylvain Maillard, élu LREM de Paris et président du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'antisémitisme a déposé une proposition de résolution transpartisane pour une meilleure définition et une reconnaissance de l'antisémitisme : il suggère justement de reprendre la définition non-satisfaisante de l'IHRA. Cette proposition sera examinée à la rentrée parlementaire.

Le choix d'une définition qui sépare l'antisémitisme des autres racismes et qui donne comme exemple de manifestation antisémite le ciblage de l'État d'Israël, provoque la contestation. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ne se divise pas, elle ne peut pas devenir l'otage de groupes de pression qui veulent faire taire toute critique contre la politique de l'État d'Israël. (Sur sionisme et antisémitisme, voir *Savoir de quoi on parle* dans [Combat laïque n°73 page 10](#)).



Évolution de la situation.

Jusqu'en 1917, pas plus de 12 % de la population palestinienne était juive. En 1917, la Grande-Bretagne, mandataire de la Palestine, y accorda un foyer national juif suivant la déclaration de lord Balfour. Les cartes de l'expansion coloniale étaient rebattues par la Première Guerre mondiale. Faire cadeau d'une terre colonisée par des Européens à d'autres Européens (fussent-ils juifs !) au mépris des populations autochtones ne choquait guère et les Anglais y voyaient un intérêt stratégique dans la conduite de la guerre.

Plus tard, l'arrivée d'Hitler au pouvoir a accru le départ des juifs d'Allemagne. Avant de décider de régler le « problème » juif par l'extermination, les nazis ont cherché à faire partir les juifs. Un accord (le haavara) entre les nazis et une organisation sioniste a permis à certains juifs aisés (les seuls que la Grande-Bretagne acceptait en Palestine) d'émigrer en Palestine. Une partie de leurs avoirs était récupérée par des colons juifs sous forme de matériel acheté aux Allemands. Ce qui entrainait en opposition frontale avec la tentative des juifs du monde entier - y compris des sionistes - d'obtenir un boycott des produits de l'industrie nazie. Le haavara était-il, comme certains l'affirment encore aujourd'hui le seul moyen de sauver des juifs ? Avec six millions de victimes avérées, la question peut être posée. Par ailleurs, la conférence d'Évian de 1938 a fermé les portes de l'Europe et celles de l'Amérique à

la plupart des réfugiés, ne laissant guère de choix aux juifs qui pouvaient partir.

À la fin de la guerre, des survivants du génocide sont arrivés en Palestine, pas toujours par choix mais parce que l'antisémitisme et même les pogroms sévissaient toujours chez eux, en Pologne en particulier.

En 1948, à la fondation de l'État d'Israël, 650 000 juifs habitaient la Palestine. Les gouvernements israéliens se sont employés à faire venir des juifs et c'est ainsi que dans les années 90 les Soviétiques supposés juifs se sont retrouvés bloqués en Israël, les autorités israéliennes s'étant mises d'accord avec leurs homologues occidentales pour qu'aucun visa ne leur soit accordé leur permettant d'aller ailleurs.

Après le mythe d'une terre sans peuple pour un peuple sans terre au début du XX^e siècle, les Palestiniens sont passés de quantité négligeable à celles d'intrus expulsés sans ménagement dès 1948 à la création d'Israël.

Encore aujourd'hui, le gouvernement israélien cherche à faire venir toujours plus de juifs et la Loi-Nation du 19 juillet 2018, loi fondamentale, achève de faire des Palestiniens non juifs des citoyens de seconde zone : l'arabe n'est plus langue officielle et le développement de localités juives relève de « l'intérêt général ». On peut s'inquiéter aussi de trouver dans cette loi que « *l'État investira des moyens pour conserver ses liens avec les Juifs de l'étranger* ». Est-ce une façon de vouloir les détacher de leur pays ?

Confusions.

Bien sûr quelques antisémites, déjà condamnés comme tels, remplacent dans leurs invectives « juif » par « sioniste » mais cela ne saurait justifier l'interdiction de toute critique du sionisme.

Une autre confusion, triple celle-là, est faite à propos de l'antisémitisme, de l'antisionisme et de la critique de la politique d'Israël. Elle est voulue par le gouvernement israélien et les associations qui lui sont de fait inféodées qui n'admettent pas qu'on remette en cause la politique de colonisation, l'adoption de la loi-nation, ou les carnages perpétrés à Gaza. La définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA en est le reflet. Les exemples d'antisémitisme n'ont pas été officiellement adoptés. La Commission consultative nationale des droits de l'homme (CNCDH) s'y oppose dans son rapport annuel de 2017. En effet, elle souligne deux problèmes : « *La distinction entre les racismes risquerait de fragiliser l'approche universelle et indivisible de la lutte contre le racisme qui doit prévaloir* ». « *En multipliant les occurrences à l'État d'Israël, elle tend à s'écarter*

ter de son objet premier et propose une vision discutable de l'antisémitisme contemporain. »

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) qui prétend s'exprimer au nom de tous les juifs alors qu'il soutient de façon inconditionnelle les gouvernements israéliens les plus ultras, le gouvernement français quand il a interdit les manifestations de soutien aux Gazaouis bombardés sont bien loin de l'exigence d'une lutte conséquente contre l'antisémitisme. Si lutter contre tous les racismes est une nécessité, lutter contre l'antisémitisme passe aussi par la reconnaissance des mêmes droits à tous les habitants d'Israël, Palestiniens compris. □

Sources :

VIDAL, Dominique. Antisémitisme = antisionisme ? : réponse à Emmanuel Macron. Libertalia, 2019

BLANC, Pierre, CHAGNOLLAUD, Jean-Paul. Israël face à Israël : promesses et dérives d'une utopie. Éd. Autrement, 2019

Cahiers rationalistes, n° 658

<http://www.ujfp.org> , koide9enisrael.blogspot.com, wikipedia

Cléricalisme à l'européenne¹

En mars 2019, la vice-présidente Mairead Mc Guinness remettait un rapport² faisant des propositions permettant d'améliorer le dialogue avec les organisations confessionnelles et non confessionnelles conformément à l'article 17 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Ce rapport qui devrait être discuté en bureau sans faire l'objet d'un débat en assemblée plénière fait la part belle aux demandes des organisations confessionnelles et semble ignorer celles des non confessionnelles. Il prend en compte, en particulier, la demande des organisations confessionnelles de pouvoir bénéficier d'un statut privilégié permettant l'organisation de réunions directes entre leurs représentants et les rapporteurs sur des dossiers particuliers avec le soutien du secrétariat de l'article 17 et des secrétaires des commissions.

Dès ce rapport rendu public la Plateforme du Parlement européen pour la laïcité a adressé une lettre ouverte au président du Parlement européen lui faisant part des trois remarques que lui suggère ce rapport pour le moins partial :

- « Les deux organisations non confessionnelles participant à la consultation ont exprimé des préoccupations qui semblent ne pas avoir été correctement reprises dans le rapport. Les recommandations semblent approuver principalement les points de vue des églises présentes. »

- « ... il est proposé aux représentants religieux d'influencer directement le processus législatif. » ce qui « constituerait une violation grave du principe de séparation des religions et de la politique. À une époque où des médias indépendants tels que l'open Democracy révèlent que 50 millions de dollars américains ont été transférés par des extrémistes religieux à des groupes chrétiens européens au cours de la dernière décennie, afin de soutenir des campagnes contre les droits des femmes et des LGBTI, il serait irresponsable d'ouvrir le processus du débat législatif aux organisations religieuses. Les débats sur la ratification de la Convention d'Istanbul montrent

également que les arguments confessionnels peuvent être utilisés pour freiner la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. »

- « ... le rapport suggère que les églises nationales, en raison de « la portée étendue de leurs structures ecclésiales », pourraient discuter des problèmes européens avec leurs membres et tirer parti de l'élaboration des politiques en s'adressant à leurs députés nationaux, avec le soutien des bureaux de liaison du PE dans les États membres. Cette proposition étant loin d'être soutenue par toutes les organisations consultées, le Bureau ne devrait pas appuyer une telle proposition.

Nous avons dénoncé le traitement déséquilibré entre les organisations confessionnelles et les organisations non confessionnelles et le Parlement européen depuis assez longtemps. Étant donné le grand nombre de personnes qui n'ont pas de croyances religieuses en Europe et le programme spécifique des groupes religieux, il est totalement injustifié de renforcer et d'institutionnaliser l'influence des acteurs confessionnels dans le travail législatif de l'UE.

L'article 17 n'est pas destiné à faciliter les activités de lobby. De plus, étant donné que certaines organisations religieuses sont exemptées de l'obligation de s'enregistrer en tant que lobbyistes, les arrangements proposés constitueraient un canal de lobby privilégié hautement indésirable et non transparent en faveur des organisations religieuses. »

C'était bien entendu avant les élections européennes de mai 2019 mais soyons certains que ces dispositions cléricales dénoncées par la Plateforme du Parlement européen pour la laïcité en politique sont toujours dans les cartons. □

¹ Informations puisées sur le site de EGALE (Égalité Laïcité Europe)

² Titre du rapport : Rapport sur la consultation des organisations partenaires au titre de l'article 17 avec le Parlement sur le renforcement de la mise en œuvre de l'article 17 du traité FUE par le parlement

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé lors de l'Armada de Rouen à l'action « *Où est l'Aquarius ?* » organisée par les États généraux des migrations.:

Les 11 et 12 juin y était distribué un tract : [Lire le tract](#) . Plusieurs groupes ont soutenu cette initiative lors de leurs concerts dont Ben Herbert Larue qui avait écrit une belle chanson sur l'Aquarius : // *était un grand navire* (www.youtube.com/watch?v=rJgYKKXrD9E)

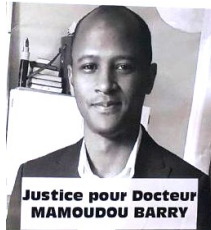


Le CREAL76 a participé à des rassemblements contre la réforme Blanquer.

Devant l'Inspection académique de Seine-Maritime le 13 juin et devant le Rectorat le 17 juin, la brochure du CREAL76 analysant les raisons profondes de s'y opposer a été diffusée : *La réforme Blanquer : une vision d'ensemble et un projet à long terme*."

Le lundi 26 juillet, nous étions quelques militants.es du CREAL présents.es à la marche blanche en l'hommage à Mamoudou Barry. C'était un jeune universitaire, docteur en droit qui pensait raisonner un homme d'origine turque, violent qui l'insultait parce qu'il était noir.... le racisme ordinaire, la haine ordinaire ont encore frappé et nous laissent une fois de plus en deuil de notre humanité.

À moins que l'état mental de l'agresseur n'atténue sa responsabilité.



Le CREAL76 a participé au forum des associations de Canteleu.

Le samedi 7 septembre, en partenariat avec l'association cantilienne Lala.cité (La Laïcité dans la cité) et la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'élèves des écoles publiques) le CREAL76 a pu présenter ses actions, ses possibilités d'interventions, ses publications... Expérience à renouveler ici et ailleurs.



PAPICHA

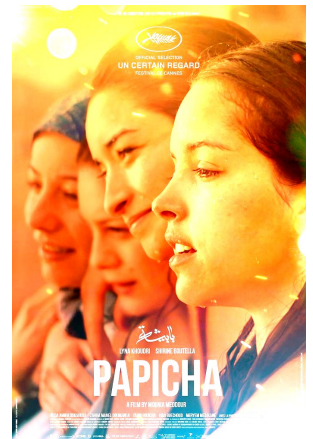
(à partir du 9 octobre à l'Omnia Rouen)

Mercredi 28 août, nous avons eu la chance d'assister à une avant-première à l'Omnia à Rouen.

Le sujet : Alger, années 90, en pleine guerre civile, de jeunes étudiantes résistent à leur manière à la déferlante de violences islamistes qui s'abat sur les femmes.

Allez voir absolument ce film *PAPICHA* de Mounia Meddour, qui passera dans toutes les salles en France à partir du 9 octobre et si vous êtes à Alger, il est programmé le 22 septembre....

La bande annonce donne un aperçu de la situation terrible créée par l'intégrisme dans les années 90 en Algérie et de la résistance des femmes : <http://www.omnia-cinemas.com/film/273077/video/>
http://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=19584003&cfilm=273587.html



À L'AGENDA

04/10/19 à 17h30 Bibliothèque Simone-de-Beauvoir 42 rue Henri II Plantagenêt ROUEN	Conférence avec Vincent Lemaître <i>Économie sociale et solidaire ou Social Business ?</i>
À partir du 09/10/19 à l'Omnia ROUEN	Projection du film <i>Papicha</i> (voir page 12)
16/10/19 à 18h00 UFR Droit, Sciences économiques et Gestion – 3 Amphithéâtre 250 B avenue Pasteur ROUEN	Conférence avec Thomas Brantôme <i>Une nouvelle histoire de la république</i>
13/11/19 à 18h00 Maison de l'Université – Place Émile Blondel MONT-SAINT-AIGNAN	Conférence avec Manuel Boucher <i>L'universalisme à l'épreuve de la gauche racialisée</i>
07/12/19 à 15h00 Bibliothèque Simone-de-Beauvoir 42 rue Henri II Plantagenêt ROUEN	Conférence avec Jean-Paul Scot <i>Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 : accommodements et remises en cause</i>

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

ALGÉRIE : Pourquoi une constituante plutôt qu'une présidentielle?

contribution du Pacte de l'Alternative Démocratique (voir page 12)
29 août, 2019

Commencer par une élection présidentielle ou par un processus constituant – c'est-à-dire que le peuple algérien dote l'État d'une nouvelle Constitution – n'est pas une simple question de calendrier ou de technique juridique. C'est une question politique de fond. De ce choix et de la capacité à le défendre dépendent l'ampleur du changement et la construction d'un véritable État de droit.

Le Hirak : un mouvement de fond

Cela fait plus de 26 vendredis que les Algériennes et les Algériens marchent pacifiquement et avec constance pour un changement radical de régime. La détermination, la force et la clarté des revendications exprimées par les manifestantes et les manifestants dans les différentes régions du pays tranchent avec une certaine confusion dans le domaine de la politique « institutionnelle ».

Après la profusion de propositions de « sortie de crise » des premiers mois, une décantation s'opère depuis juin, même si le régime tente d'entretenir la confusion. Deux grands pôles émergent de cet ensemble d'associations, de syndicats et de partis politiques – tous actifs avant février 2019. Le premier pôle assume une rupture claire avec le régime ; l'autre s'affiche en faveur des revendications populaires mais a du mal à s'émanciper du cadre conceptuel dessiné par le régime et de l'idée de la cooptation par l'armée.

Lire la suite : <https://maghrebemergent.info/pourquoi-une-constituante-plutot-qu'une-presidentielle-contribution/>

La République des Lettres : liberté, égalité, singularité et loisir

Quelques éléments de réflexion pour les républicains aujourd'hui

par Catherine Kintzler, le 21 juillet 2019

Alors que la référence à l'entreprise envahit la pensée politique et lui impose son lexique – on parle de *gouvernance*, de *rentabilité*, et même de *productivité* et de *compétitivité* comme si le but d'une association politique était de fabriquer des produits pour les mettre sur un marché –, il n'est pas mauvais de rappeler les aspects profondément libérateurs et désintéressés de la société scientifique et littéraire cultivée par l'Europe éclairée dès le XV^e siècle. Cette « forme de sociabilité savante » me semble offrir à la réflexion politique non pas un modèle – du reste elle n'est pas exclusivement marquée par la thématique politique – mais des éléments qui peuvent nous aider à penser, aujourd'hui encore, les caractéristiques républicaines de manière critique.

Sommaire : Un peu d'histoire - Une liberté fondamentalement naturelle et inaltérable - L'égalité des pairs - La modernité - Trois éléments de réflexion - La liberté et la limite de la loi - Singularité et universalité - Le loisir : un rapport à la temporalité

Lire le texte intégral : <http://www.mezetulle.fr/la-republique-des-lettres-liberte-egalite-singularite-et-loisir/>

Questions de classe(s) publie un long entretien avec Nedjib Sidi Moussa, auteur de *La Fabrique du Musulman* que le CREAL76 avait invité lors de son assemblée générale en janvier 2018. Voici quelques extraits de cet entretien.

Révolte populaire en Algérie : entretien avec Nedjib Sidi Moussa (posté le 18 août 2019)

Révolte populaire contre le régime en Algérie : assumer pleinement une stratégie de rupture révolutionnaire

[...] Il faut bien voir aussi que ce mouvement est largement interclassiste dans ses formes et son contenu. Les classes populaires ne s'y expriment pas encore en leur nom propre, pour leurs propres intérêts et avec leur propre perspective. On y trouve aussi une fraction de la bourgeoisie qui n'était pas directement associée au partage du gâteau et qui a été bridée dans ses projets d'expansion. Elle a réussi en partie à imprimer sa marque au mouvement. Elle se contenterait bien d'une révolution politique pour aller vers un « État de droit » ou un « État fort », ce qui est bien plus inquiétant.

[...] Ce mouvement porte à la fois toutes les espérances mais aussi toutes les contradictions de la société algérienne. Je veux dire par là que les préjugés à l'égard des femmes n'ont pas disparu comme par enchantement

[...] La séquence actuelle illustre le contraste saisissant entre le désarroi profond des appareils de gauche, déconnectés, sclérosés et en manque total d'imagination, et une dynamique contestataire offrant de réelles potentialités subversives.

Lire la suite : www.questionsdeclasses.org/?Revolte-populaire-en-Algerie-entretien-avec-Nedjib-Sidi-Moussa-1

« À l'école, il y a des élèves et non des petits juifs, musulmans, chrétiens ou athées. Ils sont là pour s'instruire et devenir des hommes libres...à tout point de vue. »

Henri Peña-Ruiz

Bioéthique, PMA, genre : le Vatican avance masqué

En amont du débat parlementaire en septembre sur la bioéthique et la PMA, le Vatican – au travers de la Congrégation pour l'éducation catholique – a publié le 10 juin un document de 26 pages¹. Il y réaffirme les principes anciens de « l'anthropologie chrétienne », sous couvert de dialogue, n'hésitant pas à s'abriter derrière la Nature ou la science.

Homme et femme il les créa²

« Le fondement anthropologique de la famille » est martelé ainsi que le droit de l'enfant « à grandir dans une famille avec un père et une mère ».³ Si la question du genre, les notions de queer, transgenre, genre neutre sont citées, c'est pour mieux les disqualifier en dénonçant « une société sans différence de sexe ». La continuité avec la doctrine pontificale est évidente. Elle s'est traduite, pour en rester à la période récente, par la réfutation et la contestation de la notion de genre dans les programmes de SVT au lycée en 2010, qui distingue sexe chromosomique, sexe anatomique, sexe social. La mobilisation catholique dans sa version la plus conservatrice (« les observants » suivant la doctrine à la lettre, soutenus plus ou moins ouvertement par la hiérarchie officielle) a conduit à l'abandon des ABCD de l'égalité en 2014. Les mêmes credo sur la famille, le genre alimentent le positionnement contre le mariage homosexuel, la PMA. Ce qui change, c'est la communication, l'argumentation et la stratégie pour influencer.

Relatif échec du vote catholique

Olivier Roy explique que « la société française a entériné les nouvelles valeurs issues de la révolution anthropologique des années 1960 » qu'il caractérise par « la centralité de la liberté de l'individu désirant ».⁴ Le rappel de la doctrine par les derniers papes n'entraîne pas l'observance par les individus. Justifier un comportement individuel par la religion est devenu inopérant y compris pour une majorité de catholiques, même à l'extrême droite. La stratégie électorale de Sens commun (issu de la Manif pour tous contre le mariage homosexuel) pour peser dans les urnes et sur la droite, la candidature pour Les républicains de François-Xavier Bellamy aux récentes européennes (8,5 %) sont des échecs. Le nombre des catholiques pratiquant en France est inférieur à 5 % et les vocations sont en chute libre. Le contexte international de mise en lumière du bas en haut de la hiérarchie catholique de scandales sexuels, de pédophilie décrédibilise largement le message doctrinaire de la curie romaine.

Alors que faire ?

Pour peser sur la société et conserver une aire d'influence conséquente, l'enseignement privé à 95 % catholique est une des principales interfaces restantes avec la population (130 000 enseignant-e-s, 10 000 établissements privés, 17 % des élèves

scolarisés, 7,5 milliards € pris au budget de l'Éducation nationale, 5 milliards environ au budget des collectivités locales). Cette position est renforcée par « l'obligation scolaire à 3 ans » pourvoyeuse de fonds publics et de nouveaux élèves. Pour ce qui concerne les questions sociétales telles le genre, la PMA, la bioéthique, la hiérarchie catholique avance masquée. Sachons qu'il s'agit d'« une forme de repli sur des thématiques liées à l'intime face au constat de l'incapacité croissante de l'Église à peser sur les autres sphères, économiques et sociales. »³ L'Église utilise le lobbying au niveau européen et au Parlement, ainsi L'Entente parlementaire pour la famille animée par Xavier Breton (LR) et qui « fut le fer de lance de la bataille parlementaire contre le mariage gay ».⁵ La doctrine chrétienne rappelée le 10 juin est en fait psalmodiée depuis la déclaration vaticane *Persona Humana* de 1975, mais la présentation change, il s'agit désormais d'« écouter, raisonner, proposer ». Et les positionnements ne sont plus justifiés en invoquant « la volonté de Dieu », ce qui n'est plus recevable par l'opinion. On convoque alors la science (biologie, psychanalyse) voire l'écologie. Les croyants eux-mêmes tendent à « accorder plus d'importance à des arguments ancrés dans une rationalité séculière. »² Le pape, les évêques déconfessionnalisent leur discours invoquant « la dignité humaine, le respect de la nature, le principe de précaution, la résistance à la marchandisation du monde, et à l'ultra-individualisme »³, ce que des non-croyants peuvent approuver. En outre, des arguments spécieux sont utilisés comme la validation du thème du genre comme objet de recherche mais l'opposition à « l'idéologie du genre », ou la défense de la stabilité de la famille pour protéger la femme dans un contexte d'inégalités des sexes et de précarité économique et sociale des femmes. Après tout, la Mafia aussi protège.

La posture sociale, la critique du libéralisme, la prétention à répondre aux inquiétudes face à la technique et aux évolutions sociétales, « c'est cet espace politique que l'Église catholique entend désormais occuper. »³ Non sans avoir rappelé « le primat de la famille sur les institutions étatiques »¹ y compris sur le législateur ! Si l'Église utilise somme toute le concept assez darwinien d'adaptation, son nouveau masque ne nous abusera pas. □

¹ www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2019-06/document-education-catholique-genre-affectivite-sexualite.html

² La Genèse

³ www.mediapart.fr/journal/france/140619/le-vatican-ne-veut-rien-lacher-sur-la-question-de-l-anthropologie-chretienne

⁴ Olivier Roy. En France, le vote des catholiques est dans une impasse. *Le Monde*, 15.08.2019

⁵ PMA : l'Église en terre de mission au Parlement. L'Obs avec AFP, 22.07.2019

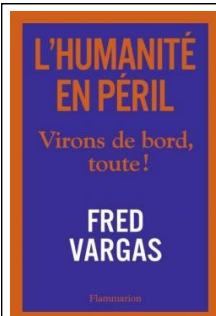
« Le capitalisme réclame la disparition des lois sociales, au titre de la liberté d'entreprendre, et souvent la pénétration religieuse comme "supplément d'âme", destiné à panser les plaies. »

Henri Peña-Ruiz

Mes livres de mai

Un adhérent du CREAL76 propose à *Combat laïque* le bilan de ses lectures de mai. Elles donnent, dans leur diversité, l'ambiance de la période que nous traversons et valent bien toutes les laborieuses et hasardeuses analyses de la situation politique et sociale. C'est une actualité un peu sinistre, celle du monde tel qu'il est ...

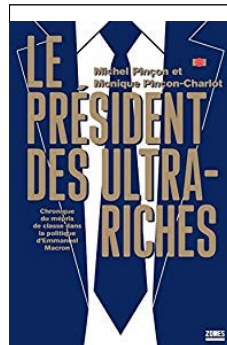
D. A.



Fred VARGAS chez Flammarion : **L'humanité en péril**, 250 pages, 14 €. La maman du commissaire Adamsberg (Frédérique Audoin-Rouzeau, ex chercheuse au CNRS), délaisse le roman noir le temps d'une excursion sur le terrain environnemental. Dressant un rapide état des lieux de nos forêts, océans, ressources, elle utilise l'injonction très « marine à voile » du sous-titre : « **Virons de bord toute !** », proposant des changements d'attitude, d'habitude, et en profite pour passer en revue un ensemble de solutions comme autant de tentatives pour réparer les dégâts infligés à notre planète. Malgré le titre dramatique, cette « **humanité en péril** » détient peut-être encore la possibilité de stopper voire d'inverser la dynamique mortifère. Clôturant cet opus, ce n'est pas là son moindre intérêt, 25 pages de références renvoient vers des travaux traitant de manière plus complète le sujet abordé : climat, nucléaire, OGM, intrants, plastiques, alimentation, CO2, etc. Le tout servi avec quelques touches d'humour noir...



Michel ONFRAY chez R. Laffont : **Théorie de la dictature**, 230 pages, 20 €. Avec cette nouvelle livraison, le proluxe (et prolifique) philosophe caennais nous invite à relire le **Contrat Social** de J.-J. ROUSSEAU et le **Discours sur la servitude volontaire** de La Boétie à la lumière sinistre de deux romans majeurs d'ORWELL : **1984**, et **La ferme des animaux**. Le résultat est glaçant : les sept conditions nécessaires à l'élaboration d'une société totalitaire sont en place, là, sous nos yeux !



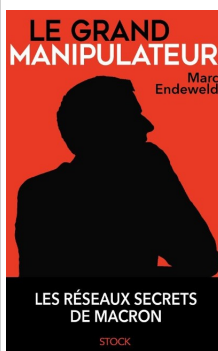
Monique Pinçon-Charlot, Michel Pinçon chez Zones : **Le président des ultra-riches**, 165 pages, 14 €. Travail de fond étayé de données techniques et statistiques. Après « **Le président des riches** » voici le dernier ouvrage de ces auteurs que l'on ne présente plus ! Rigoureux, implacables, égaux à eux-mêmes... Ça fait mal où... ça fait mal !

FRANÇOIS LENGLET

TOUT VA BASCULER !
1919 1929 1969 2009 2019...



François LENGLET chez Albin Michel : **Tout va basculer !**, 230 pages, 17 €. Le journaliste économique brosse un tableau où les courbes de la montée des populismes et des crises climatiques et financières vont se croiser annonçant la fin d'un cycle économique et politique avec à la clé une bonne dizaine d'années de turbulences sur fond de montée des totalitarismes...



Marc ENDEWELD chez Stock : **Le grand manipulateur**, 350 pages, 20,50 €.

Sans parti derrière lui, sans carrière politique, sans aucun mandat, il est parvenu à se hisser sur la plus haute marche de la République en utilisant les ficelles de l'Ancien Monde et ses lobbies et réseaux (barbouzes, barons locaux, franc-maçonnerie, circuits financiers occultes, communicants, influenceurs) le temps d'une campagne. Séducteur retors, manipulateur hors pair, « sans reconnaissance du ventre », E. MACRON ne peut que foncer vers des désastres grandioses quand surviendra la temps du lâchage. En attendant, à la manoeuvre en coulisse, la galerie de personnages sulfureux rencontrés n'a rien à envier à ceux d'une Françafrique, par exemple, à moins que ce ne soit les mêmes ou leurs petits frères...

*Voici un exemple à imiter ;
faites-nous parvenir vos notes de
lecture*

« Un problème social doit être traité par des mesures sociales, et ce n'est pas parce que quelqu'un souffre d'injustice sociale qu'il faut l'abandonner à la compensation illusoire de l'intégrisme, douteux supplément d'âme. Il est par ailleurs aberrant d'assimiler toute critique de l'Islam politique à un acte de racisme, et de prétendre que la règle laïque aggrave l'exclusion sociale. »

Henri Peña-Ruiz

Pourquoi je n'aime pas qu'on dise que « je ne crois pas en Dieu »

La psychologie socio-cognitive, quoique éminemment critiquable sous divers aspects, a détaillé tout un tas de biais « dans nos façons de raisonner » et notamment dans la manière dont nous traitons, au quotidien, l'information. Un de ces biais est intéressant d'autant plus que le « penser positif » à l'ordre moral du jour a certainement tendance à en accroître la portée. Voici en quoi il consiste : nous avons un penchant pour les énoncés positifs et un rejet des énoncés négatifs. Ce biais est inconscient, il se traduit par la tendance d'un auditeur à d'autant plus préférer une phrase qu'elle est dépourvue de négation. On préférera une phrase qui dit « *cette voiture est de couleur incertaine* » plutôt que « *je ne connais pas la couleur de cette voiture* ». On préférera de même les mots appartenant à un champ lexical mélioratif ou appréciatif. C'est pour cette raison qu'un manager ne dira pas « *tu es nul* » mais « *ta façon de faire va à l'encontre de la direction* ».

Rationalité et raison avec ou sans majuscules

Lorsque l'on nous dit que « *nous ne sommes pas croyant-e-s* », que « *nous n'avons pas de religion* » et que « *nous ne croyons pas en dieu* », ces constatations ne sont pas objectives, elles sont dépréciatives. Ces assertions comportent un implicite : il manque quelque chose à la personne à qui elles sont destinées. Elles sous-tendent que « *ne pas croire en Dieu* » est un manque et qu'à l'inverse « *croire en dieu* » remplirait les « *croyants* » d'une substance vitale dont les « *incroyant-e-s* » seraient dépourvus.

Nous avons tous des croyances. Prenons un téléphone portable. Nous savons à peu près comment il fonctionne. En fait, nous croyons savoir comment il fonctionne. Le savoir est ainsi fait d'un bon nombre de croyances ; il ne faut donc pas lutter contre les croyances puisque derrière se blottit tout un imaginaire. Par contre, il y a autre chose que l'on nomme « la rationalité ». Il y a deux rationalités, qui débouchent sur deux types de raison. Il y a la Rationalité et la Raison (notez les R majuscules) et la rationalité et la raison (notez les r minuscules).

Si nous disons que le ciel est gris quand il est effectivement gris, nous avons raison. Si nous débattons sur la cause de la panne de votre voiture, qu'une personne dit que c'est l'alternateur et qu'il se trouve que la panne a été causée par cet alternateur, la personne a raison. Si cette panne a été déterminée en usant d'un raisonnement logique, la personne en question a fait preuve d'une certaine rationalité. La rationalité, toujours subjective, c'est la façon de concevoir l'organisation d'un monde. Un nazi a sa propre rationalité, par contre, nous jugeons qu'il manque à la Raison. La Raison et la Rationalité touchent à l'ordre de l'Universel, à l'Humanisme des lumières, il a trouvé son débouché dans l'égalitarisme et le matérialisme. La Raison renvoie en ce cas à une façon commune de concevoir le monde, un monde qui dans l'idéal devrait tendre à moins



d'oppression, à se défaire des pensées magiques et superstitions qui entravent l'Humanité dans sa marche vers la paix. Et comme de juste, certaines croyances s'y opposent. Le courant dit « *rationaliste* » persécuté dans nombre de pays (comme en Inde) démontre et démonte inlassablement les supercheries religieuses. Être rationaliste, c'est refuser que le monde s'organise autour d'une pensée magique destinée à poser un voile idéologique sur les facteurs d'oppression.

Ainsi, se laisser dire que « *l'on ne croit pas en Dieu* » comme s'il nous manquait quelque chose est réducteur, au contraire des assertions suivantes soutenant que « *nous sommes rationnels* », ou plutôt « *que nous sommes Rationnels* ». Ainsi, il est intéressant de retourner la négation : ce n'est pas que nous ne croyons pas en Dieu, c'est juste que nous sommes Rationnels. Et inversement : nous n'avons rien contre les croyants puisque nous avons nécessairement tout un tas de croyances, à commencer par la façon dont fonctionne un téléphone portable, jusqu'à la façon dont il faudrait que s'organisent les choses pour voir le monde vivre en paix. Et de retourner le compliment : cette rationalité, suppose que nous sommes remplis d'une substance que n'ont pas les personnes qui croient en Dieu, à savoir un appareil éthique et idéologique qui peut s'appliquer à tous, partout dans le monde, ce que les religions sont incapables de faire. Si tout le monde appartenait à la même religion, celle-ci perdrait son identité dont l'essence réside dans l'existence de religions autres – une religion n'existe donc que par deux choses : sa prétention à être l'Unique, et son antagonisme à mort avec d'autres religions, ce qui est, notons-le, contradictoire avec la paix.

À ce titre, ceux qui « *croient en Dieu* » gagneraient à se voir qualifier « *d'Irrationnels* ». □ J.- F. B.

Liens bibliographiques :

Dambrun Michaël, « *La psychologie positive : une approche nécessaire et complémentaire ?* », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2012/1 (Numéro 93), p. 15-20

Le Monde : Le difficile combat des « *rationalistes* » en Inde Dans un pays marqué par la montée de l'extrémisme hindou, les militants athéistes vivent sous la menace. Par Julien Bouissou Publié le 03 juin 2017

Peter Sloterdijk : *La Folie de Dieu. Du combat des trois monothéismes*, Libella-Maren Sell, 2008 traduit par Olivier Mannoni

« *Les religions ne représentent d'ailleurs qu'une figure parmi d'autres de la vie spirituelle, et il convient de rompre avec le préjugé qui leur en attribue le monopole.* »
Henri Peña-Ruiz

Échos d'ailleurs

SÉNÉGAL : Un établissement catholique interdit le voile

Courant mai, le port du voile dans des établissements d'enseignement catholiques a suscité un débat assez virulent. À l'origine la décision des sœurs de Saint-Joseph de Cluny d'imposer aux élèves de l'Institution Sainte-Jeanne-d'Arc (Isja) d'avoir « la tête découverte ».

Un comportement inquiétant

Dans une note diffusée auprès des parents, la proviseure de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc, informe que la tenue autorisée à partir de la rentrée académique 2019, « est l'uniforme habituel avec la tête découverte aussi bien pour les filles que pour les garçons ».

Les responsables de l'institution s'inquiètent d'un comportement « sectaire » chez certaines élèves voilées qui resteraient entre elles, refuseraient de serrer la main aux personnes de sexe masculin, de s'asseoir à côté des garçons ou de porter la tenue réglementaire pendant les cours d'éducation physique.

Réactions et polémiques

Dans un pays où 90 % des habitants sont musulmans, la note largement diffusée n'a pas manqué de susciter de vives réactions pour déplorer cette directive. Ainsi, l'ONG islamique Jamra a publié un communiqué qui « alerte l'État sur le radicalisme de Sainte-Jeanne-d'Arc ». Certains allant, comme le journaliste Cheikh Yérém Seck jusqu'à suggérer aux parents musulmans de « retirer leurs enfants de cette institution ».

Le ministère de l'Éducation nationale a, dans un communiqué officiel, reconnu que « depuis quelques années, des actes discriminatoires d'ordre socioculturel se manifestent dans l'espace scolaire » et « que cette situation n'est pas conforme à la Constitution du Sénégal », dont il rappelle deux articles :

L'article 1 : « la République du Sénégal est laïque démocratique et sociale, [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, d'origine, de race de sexe et de religion [...] respecte toutes les croyances »

L'article 4 qui porte sur l'éducation nationale et qui précise qu'elle est « laïque » et « garantit à tous les niveaux, la liberté de conscience des citoyens ».

Le ministère tenant à préciser que les établissements privés, en sollicitant l'autorisation de la tutelle, s'engagent « à respecter la réglementation officielle ».

Si la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de Dakar et la proviseure de l'établissement ont préféré ne pas répondre à ces mises au point, de son côté, le Conseil national du laïc du Sénégal, une institution officielle de laïcs catholi-

ques, a répondu au ministre de l'éducation dans une lettre ouverte l'accusant d'être intervenu avec un « empressement déconcertant » en mettant l'institution « au banc des accusés ».

Des guides religieux musulmans défendent l'établissement catholique

Étonnamment, les arguments en défense de la décision des responsables de l'Institution Sainte-Jeanne-d'Arc sont venus de guides religieux musulmans.

Pour l'imam Boubacar Cissé de Ouakam, une commune de Dakar, l'école catholique est dans son droit car « l'islam est démocratique ». « Les parents doivent se plier à la décision de l'école car ce sont eux qui ont pris la décision d'inscrire leurs enfants dans des établissements catholiques. »

Quant à Serigne Fallou Dieng, de la confrérie soufie des mourides, majoritaire au Sénégal, il estime que « tous les foyers religieux ont arraché à la République des régimes quasi-concordataires et des franchises religieuses où ils imposent leur autorité et cultivent leur particularisme religieux et communautaire au nom de la spécificité culturelle et de préséance religieuse ». Pourquoi alors l'Église catholique n'aurait pas le droit d'imposer chez elle « sa doctrine sociale enracinée dans le Christ ».

Ahmed Khalifa Niasse, musulman soufi de la famille religieuse des niassènes, dont les enfants fréquentent une école catholique a fait savoir qu'ils s'en tiennent aux règles de cette école, rappelant que bien que minoritaires, les catholiques ont les mêmes droits que les musulmans et qu'il faut se conformer aux règlements de leurs établissements.

Et les autorités catholiques

Alors que les autorités diocésaines de Dakar gardent le silence, c'est l'évêque de Thiès (ouest), Mgr André Gueye, qui est intervenu pour apaiser les tensions.

« Ce que je peux faire, a-t-il affirmé, en marge de l'inauguration d'une nouvelle église dans son diocèse, c'est appeler à la concertation, au dialogue et à la vigilance pour que ces pyromanes tapis dans l'ombre ne brûlent pas notre pays et ne ternissent pas nos belles relations qui existent entre les religions ici au Sénégal. »

Des établissements scolaires confessionnels affichant une bonne réputation, une clientèle potentielle issue des classes moyennes voulant éviter à leurs enfants la fréquentation des écoles publiques, des accommodements consentis par l'État pourtant constitutionnellement laïque aux divers courants religieux, il n'en faut pas plus pour susciter des querelles identitaires. Le gouvernement français devrait y prendre garde alors qu'il ne manque pas d'afficher sa sympathie pour l'enseignement catholique ! □

« La laïcité n'est pas un particularisme accidentel de l'histoire de France, elle constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle. »

Henri Peña-Ruiz

QUÉBEC : Avancée laïque au Québec

Le 16 juin dernier l'Assemblée nationale de la province francophone du Canada a voté une loi (dite loi 21) imposant la neutralité religieuse aux fonctionnaires en position d'autorité dans l'exercice de leur fonction.

Neutralité des agents de l'État

Par 73 voix contre 35, les députés du parlement québécois ont adopté des dispositions tendant à la neutralité des représentants de l'État. De nombreuses catégories de "fonctionnaires en position d'autorité" (enseignants, juges, avocats, gardiens de prison, policiers...) ne sont désormais plus autorisées à porter ostensiblement des signes d'appartenance confessionnelle. Transitoirement, la mesure ne s'appliquera qu'aux fonctionnaires nouvellement recrutés, ceux et celles déjà en place ne sont pas concernés s'ils conservent la même fonction. Le crucifix qui préside aux travaux de l'Assemblée nationale sera décroché. Par contre cette dernière disposition reste optionnelle dans les bureaux des administrations.

On le voit, cette loi dont certains disent qu'elle installe la laïcité dans la Belle province, reste modérée.

Avant d'en arriver là, les partisans de la loi 21 ont dû faire face à la forte mobilisation d'une coalition hétéroclite allant de militants de la gauche radicale convertis au relativisme culturel aux intégristes religieux et, à l'Assemblée nationale, les membres du Parti libéral du Québec (PLQ), défenseurs du multiculturalisme prôné par Justin Trudeau. François Legault, le Premier ministre québécois, s'est ainsi vu accusé de préparer un « nettoyage ethnique », de s'inspirer de Mein Kampf, de pousser à un attentat au Canada...

Étrange coalition

Au Québec comme ailleurs, la laïcité est la bête noire des collectifs anti-islamophobie. Mais la détestation de la laïcité ne connaît pas de frontières spirituelles. Ainsi le philosophe Charles Taylor, a reçu 1,5 million de dollars de la Templeton Foundation, un lobby américain favorable au fondamentalisme protestant... et a sillonné le Québec pour y donner des conférences contre la loi honnie. L'imam Ali Sbeiti, proche du Hezbollah l'accompagnait ainsi que des députés de la gauche et du centre.

Ces dernières années, la « gauche » québécoise et son parti indépendantiste Québec solidaire (QS) soutenait le « compromis Bouchard-Taylor », né d'un rapport (2008) qui prônait l'interdiction des symboles religieux pour « les employés de l'État exerçant un pouvoir coercitif ». Au cours du Conseil national du 30 mars 2019, Québec Solidaire a effectué un virage à 180 degrés quand ses délégués ont adopté à 91 % l'opposition à toute neutralité imposée aux fonctionnaires, rejoignant ainsi les positions libérales. Depuis l'« argumentaire décolonial » progresse au sein du parti qui n'hésite pas à déclarer : « La laïcité nourrit le racisme. Elle est nocive. Plus que la charia. Plus que le voile intégral. L'homme blanc est là, se tenant victorieux sur la souffrance des autres peuples. »

La troisième composante de cette étrange coalition contre la « loi 21 » est constitué, bien sûr, par les libéraux favorables à une société multiculturaliste. On y trouve la quasi-entière du Canada anglophone et le Parti libéral québécois (PLQ). Leur opposition à la laïcité de l'État n'est pas nouvelle mais la virulence des propos et des actions entreprises pour barrer la route à la « loi 21 » a été sans précédent.

La vieille querelle

En filigrane, le vote de cette « loi 21 » n'échappe pas à la vieille querelle entre le Québec francophone et le reste du Canada anglophone. Dépassant les seuls enjeux de la laïcité de l'État, c'est aussi une lutte pour la survie des valeurs du Québec francophone qui devient vite dans ce pays situé dans l'aire culturelle anglo-saxonne multiculturaliste un petit bout de tradition "républicaine" à abattre. La tactique employée par les « inclusifs » permet de détourner le débat, en distillant l'idée fausse que le projet des laïques est d'exclure la diversité en proposant une manière différente d'envisager la cohabitation des cultures en s'inspirant du modèle "républicain".

On peut considérer que le vote de cette loi 21 reste une bien modeste avancée vers la laïcité mais la bataille n'est pourtant pas définitivement close. En effet pour que la loi passe, le gouvernement a dû invoquer une clause constitutionnelle qui lui donne la possibilité de soustraire pendant cinq ans son projet à la Charte canadienne des droits et libertés. Les adversaires de la laïcité ne manqueront pas de mettre à profit ces cinq ans pour user de tous les recours. □

ALLEMAGNE : antisémitisme

Il n'y a pas qu'en France que les autorités s'inquiètent de la recrudescence d'agressions antisémites. Début 2018 Angela Merkel a d'ailleurs nommé un membre du gouvernement spécialement chargé de ce dossier.

Une situation préoccupante au point qu'en mai dernier, ce commissaire du gouvernement a déclaré dans un entretien à un groupe de presse régionale qu'il "ne peu(t) pas conseiller aux juifs de porter la kippa partout, tout le temps, en Allemagne".

Ces propos de mise en garde bienveillante ont créé la polé-

mique étant considérés par certains comme une manière de baisser les bras face aux actes de violences visant les membres de la communauté juive. Reuven Rivlin, le président israélien, a déclaré dans un communiqué : "Les craintes concernant la sécurité des juifs allemands sont une capitulation face à l'antisémitisme et admettent encore une fois que les juifs ne sont pas en sécurité sur le sol allemand".

Pour désamorcer avec humour la polémique, le quotidien Bild a proposé à ses lecteurs de porter une kippa à découper dans leur édition du jour. □

Source : FranceSoir en ligne du 17 mai 2019

« L'idéal laïque unit les hommes par ce qui les élève au-dessus de tout enfermement. Il n'exige aucun sacrifice des particularismes, mais seulement le minimum de recul qui permet de ne pas être aliéné, et de les vivre comme tels, voire de les remettre en question. »

Henri Peña-Ruiz

ALGÉRIE: Le Pacte de l'Alternative Démocratique a été conclu le 26 juin 2019 à Alger par plusieurs partis (Front des forces socialistes, Rassemblement pour la culture et la démocratie, Mouvement démocratique et social, Parti pour la laïcité et la démocratie, Parti socialiste des travailleurs, Parti des travailleurs, Union pour le changement et le progrès, etc.), la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH) ainsi que par des syndicalistes et des militants indépendants. Notons que ce pacte réclame la séparation des pouvoirs et la non instrumentalisation de la religion « à des fins politiques ». En complément, nous publions dans la rubrique Textes en ligne (page 13) une contribution datée du 29 août. Elle décrit une nouvelle élection présidentielle comme un ravalement de façade et le processus constituant comme une nécessité pour rompre avec le régime.

Pacte pour une véritable transition démocratique

Nous partis politiques, personnalités et représentants de la société civile qui militent pour la souveraineté populaire et l'alternative démocratique réunis, le 26 juin 2019 à Alger, saluons la mobilisation et la détermination du peuple Algérien, plus que jamais décidé à imposer pacifiquement un changement radical du système autoritaire.

Nous avons souligné la nécessité de préserver le caractère pacifique, unitaire et national du mouvement populaire dans le but d'instaurer un processus constituant souverain qui prend en compte les aspirations démocratiques et sociales de l'immense majorité du peuple.

Ainsi nous considérons que l'organisation d'une élection présidentielle dans le cadre du système actuel ne servira qu'à sa régénération.

Le caractère pacifique et unitaire des manifestations est l'expression de la maturité politique des populations, c'est également la cristallisation des luttes contre un système liberticide et

antisocial qui persiste dans le déni du droit et de la démocratie et qui a dévoyé les aspirations du peuple algérien depuis l'indépendance du pays.

Face à cette formidable démonstration des forces populaires, le pouvoir multiplie les manœuvres dans l'unique espoir de mettre en échec cette déferlante citoyenne et d'empêcher toute alternative politique crédible pour un changement démocratique radical.

Aujourd'hui, le pouvoir réel est assumé et exercé entièrement par l'état-major de l'armée.

L'interdiction de l'emblème amazigh dans les manifestations publiques et la judiciarisation de l'action politique en sont les preuves supplémentaires.

Nous dénonçons et mettons en garde contre de telles dérives qui visent à semer la division, la peur et la confusion.

La majorité du peuple algérien est sortie de son silence, elle s'est exprimée en faveur d'un changement du système pour instaurer un état de droit démocratique et social.



Aucune négociation et aucune transition démocratique ne sont possibles sans :

- La libération immédiate de tous les détenus politiques et d'opinion
- La libération du champ politique et médiatique.
- L'arrêt immédiat des harcèlements judiciaires et des menaces contre les citoyens, les militants des partis politiques et de leurs organisations, du mouvement associatif, des syndicalistes, des militants de droits de l'Homme, des journalistes
- L'arrêt immédiat du bradage des richesses nationales et la récupération des biens spoliés

Cela passe par l'organisation d'une période de transition qui réunit les moyens politiques pour l'expression d'une véritable souveraineté du peuple et l'édification d'un Etat de droit démocratique basé sur :

- L'indépendance de la justice
- La séparation et l'équilibre des pouvoirs

- La non utilisation de la religion et du patrimoine et des symboles de la Nation à des fins politiques
- L'égalité en droits entre les Hommes et les Femmes
- La non utilisation de la violence pour la conquête et l'exercice du pouvoir
- Le droit d'association et le droit d'organisation syndicale soumis au seul régime déclaratif
- Le droit de réunion, d'organisation et de manifestation
- La garantie par l'Etat des droits sociaux et économiques fondamentaux des citoyens
- La consécration des libertés individuelles et collectives, syndicales et le droit de grève
- La souveraineté populaire sur les richesses naturelles de la nation.
- La Consécration du rôle de l'Etat dans la conduite du développement national et la lutte contre les inégalités socio-économiques et la pauvreté
- Le respect de tous les pluralismes.

Les participants sont déterminés à œuvrer dans un cadre unitaire ouvert à toutes les forces qui se reconnaissent dans l'alternative démocratique pour permettre au peuple algérien de recouvrer toute sa souveraineté.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec les peuples qui luttent pour leur liberté et leur souveraineté dans le monde.

Vive l'Algérie libre et démocratique, Gloire à nos martyrs

Alger le 26 juin 2019

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

Il ne lui manque que la parole !

Votre chien communique tellement bien avec vous qu'il vous semble intelligent. Il l'est, bien entendu, à sa manière. Il sait très bien obtenir quelque chose de vous. Avez-vous vu votre chien vous faire des yeux implorants ? Irrésistible, non ? Si l'expression « avoir des yeux de chien battu » existe, c'est bien qu'on a détecté cette façon particulière que les chiens en demande ou en détresse ont de vous regarder. Cette capacité a une base anatomique, bien entendu. Mais ce qui est intéressant, c'est que les loups, ancêtres des chiens, ne l'ont pas. C'est ce que révèle un article (1) qui a comparé les muscles faciaux et les comportements des loups (*Canis lupus*) et des chiens domestiques (*Canis familiaris*).

Les dissections faciales de quatre loups et de six chiens ne révèlent aucune différence notable dans l'anatomie musculaire sauf à un endroit : autour de l'œil. Il existe là deux muscles larges chez le chien domestique mais pas chez le loup. Les chiens présentent au bord supérieur de l'œil, côté médian, un muscle tout à fait fonctionnel, le *levator anguli oculi medialis*, (les noms des muscles sont en latin, s'il vous plaît, comme les noms des espèces), tandis qu'à cet endroit correspond chez le loup un mince faisceau entouré de tissu connectif, parfois un tendon. Le loup ne peut donc pas lever la partie supérieure interne de la périphérie de l'œil, ce qui correspondrait chez nous à un sourcil. Le second muscle, situé plus latéralement, le *retractor anguli oculi lateralis* est en revanche très variable en taille chez le loup, alors qu'il est constamment développé chez tous les chiens échantillonnés à l'exception du Husky. Ce dernier est d'ailleurs « le moins chien des chiens », c'est-à-dire la race de chien qui a le plus gardé du loup, si l'on peut dire. Ces deux muscles contractés procurent à l'œil une expression que les humains associent à des « yeux tristes », ou « implorants », et qu'ils interprètent comme une quémante de nourriture, voire selon les circonstances à un signe de détresse.

Des statistiques comportementales sont la deuxième facette expérimentale de cet article. Les mouvements faciaux de 9 loups et de 27 chiens ont été enregistrés lors de leurs interactions avec des humains. Statistiquement, les chiens se servent beaucoup plus de leurs deux muscles, en fréquence et en intensité. Plus précisément, les mouvements de faible intensité sont à fréquence égale chez les loups et les chiens (rappelons que les loups peuvent tout de même contracter le muscle latéral), par contre les mouvements de forte intensité ne sont fréquents que chez les chiens, et les mouvements de très forte intensité sont présents *exclusivement* chez les chiens.

Dans son principe, la sélection artificielle consiste à choisir des traits chez des animaux ou des végétaux d'intérêt, et à favoriser la reproduction des porteurs de ces traits, tout en les faisant se reproduire entre eux. Ce faisant, il arrive qu'on emmène avec d'autres traits qu'on ne recherchait pas au départ. Mais surtout, il existe des cas de sélection inconsciente, qui dans ce cas se retrouve être une forme de sélection naturelle.



L'article interprète les capacités expressives des chiens et l'anatomie qui les accompagne comme un effet de bord de la sélection artificielle des chiens lors de leur domestication. Les chasseurs-cueilleurs et les loups étaient de grands chasseurs sociaux en compétition. Les humains ont probablement intégré à leurs groupes des loups solitaires déçus qui devaient suivre les humains et se nourrir de leurs reliefs de chasse. Lors des 33 000 ans qu'ont duré le processus de domestication, les humains ont sélectionné sans le vouloir un type d'interaction qui suscite chez l'humain une réaction de nourrissage, voire d'attachement. D'abord chez les loups qui produisent au départ une expression de faible intensité. Les humains se seraient davantage occupés, ou auraient pris sous leur aile, ou nourri ceux des chiens qui, fortuitement, produisaient le mieux ce type d'expression faciale, et ces chiens se seraient donc mieux reproduits, et transmis cette caractéristique anatomique et comportementale à leur descendance. Qui plus est, entre eux puisque cette reproduction se produisait probablement dans un contexte de vie communautaire avec des humains, évitant ainsi la dilution de ce trait dans une population plus grande, et donc le renforçant.

En domestiquant les chiens, les humains ont sélectionné sans le savoir deux muscles oculaires qui rendent les « yeux tristes ». □

1 : Kaminski, J. et al. PNAS 116 (29) : 14677-14681 (16 juillet 2019)

« On appelle « communautarisme » la conjonction de deux faits : la formations de communautés dotées de règles particulières et l'assujettissement de tous les membres de ladite communauté aux normes identitaires érigées en référence. »

Henri Peña-Ruiz